Les signes officiels de qualité et d'origine des produits alimentaires (SIQO)

Type de saisine :
Autosaisine
Type de texte :
Avis

Ensemble de préconisations élaboré par une formation de travail et voté en plénière

Traité par :
Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
DDA
Adopté le : 19/06/2018
Mandature :

Jean-Louis JOSEPH

Dominique MARMIER
Groupe Familles
Télécharger le texteTélécharger la fiche de communication

Présentation
COUV
Initiés par la France, les 5 signes officiels de qualité et d'origine (SIQO) sont les seuls, parmi les nombreuses mentions figurant sur les étiquettes des produits alimentaires, à être garantis par l'État et reconnus au niveau européen. Les « promesses » qu'ils offrent portent sur l'origine (AOP/AOC, IGP), le respect de l'environnement et du bien-être animal (Bio), une qualité supérieure (Label Rouge) ou encore une recette traditionnelle (STG) ; elles font l'objet de contrôles réguliers. Outre les garanties apportées aux consommatrices et aux consommateurs, les quelque 1 100 produits sous SIQO permettent aux agriculteurs de différencier leurs productions et donc de mieux les valoriser. Parallèlement, ils contribuent à dynamiser les territoires grâce aux patrimoines gastronomiques, paysagers et culturels qu'ils entretiennent. Pour autant, les SIQO doivent aujourd'hui relever des défis. Dans cet objectif, le CESE formule des préconisations pour améliorer leur connaissance par les consommateurs, renforcer et élargir leurs promesses face aux attentes de la société, ou encore favoriser et soutenir leur développement.
Descripteur Eurovoc :
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE (DOMAINE), produit agricole, agriculture biologique, label de qualité
Librairie en ligne de la Documentation Française
© - copyright CESE - Mai 2024